

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 26 (1969)

Heft: 8

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

directeurs d'agences de tourisme et les propriétaires de maisons et d'immeubles.

On a annexé à cette exposition, qui s'étendait non seulement sur les 6000 m² des grandes surfaces bétonnées de la patinoire mais aussi dans trois halles, une petite exposition de thèmes soumis par des architectes connus. A l'aide de photographies et de maquettes, on a présenté entre autre l'installation de la plage de Nidau/Bienne comme exemple-type de l'intégration dans la nature, la place de sport Saint-Otmar à Saint-Gall construite récemment et la piscine en plein air St-Jakob à Bâle. De nombreux projets y figuraient également, parmi lesquels la variante pour la toiture transformable des piscines et pistes pour courses cyclistes mérite une attention toute particulière.

Pourquoi des expositions spécialisées?

C'est M. Adolf Pfau de la coopérative de travail pour les expositions spécialisées S. A. qui, lors de l'inauguration de l'exposition du Dolder, expliqua le sens et le but de telles foires spécialisées qui jouissent ces derniers temps d'une grande popularité auprès des producteurs.

Avantage: les exposants peuvent avoir la certitude que seuls les véritables intéressés demandent conseil — et en outre sans être dérangé par l'habituel va-et-vient d'une foire. Inversément, il est plus agréable pour le visiteur d'être renseigné sur le maximum de choses dans un espace aussi restreint que possible. Dans ce sens, la première exposition spécialisée sur les piscines et installations de sport ne pouvait être qu'applaudie.

Une surface de glace de 6000 m² — et son utilisation en été?

La première exposition spécialisée sur les piscines et installations de sport a marqué le début de «s'ère estivale» de la patinoire artificielle du Dolder. A l'avenir, deux expositions devraient profiter pendant les 6 mois d'été de la possibilité d'utiliser les 6000 m² formés de grandes plaques de béton sans jointures (les plus grandes du genre en Europe) comme terrain de foire. En outre, selon l'exposé de M. F. Bertschi, directeur de la «Dolder Kunsteisbahn AG», la surface de béton se prête parfaitement aussi pour le tennis, le handball à sept et le patin à roulettes. Cet été même, il s'agit d'en donner la preuve.

Tages-Anzeiger Zurich

Ailleurs

Une gaieté sereine

Les XXes Jeux olympiques de Munich 1972

Munich s'est vu attribuer le privilège de recevoir les XXes Jeux olympiques. C'est là une haute distinction, et aussi un engagement. C'est pourquoi la capitale bavaroise ne se contentera pas de fournir des stades modernes et une organisation impeccable des Jeux. En ville des arts, des sports et de la joie de vivre, elle veut offrir à tous ses hôtes une atmosphère originale, individuelle, où ils puissent prendre contact avec la population de la cité comme avec les visiteurs arrivés du monde entier. L'ouverture mondiale de Munich (parmi ses 1,3 millions d'habitants, un sur huit vient de l'étranger), son libéralisme et son urbanité nuancée en offrent toutes les garanties. Nous sommes donc certains que tous nos visiteurs de 1972, quel que soit le pays ou le continent qu'ils habitent, repartiront d'ici en parfaite amitié. C'est dans ce sens que, dès aujourd'hui, la capitale de la Bavière invite à Munich la jeunesse du monde et tous ceux qui croient à la vertu de conciliation internationale détenue par l'idée olympique.

Dr Hans-Jochen Vogel
Bourgmestre

Dès maintenant, les Jeux de Munich sont le thème principal du sport allemand sur lequel, visible ou non, se dresse le symbole de ces Jeux: la spirale. Cet emblème officiel, beau dans sa clarté, évoque le dynamisme du sport (et de la ville de Munich). Il est à la fois signe et programme. Et cet élan marque aussi le paysage olympique en création à la lisière de la ville.

Dans ce site, une architecture audacieuse, de conception large, vise à s'harmoniser avec la nature. La région des Préalpes, arrière-pays de Munich, se caractérise par des lacs et des collines, par sa chaîne de montagnes, par un arrière-plan de pics élevés. Tous ces éléments se retrouvent dans le paysage olympique de l'Oberwiesenfeld. La dentelle éloignée des Alpes s'inscrit dans l'édifice-tente qui regroupera tous les terrains de compétition, installé au pied d'une colline et au bord d'un lac, tous deux artificiels.

Le foyer en sera le stade olympique, avec ses 80 000 places. Y compris les terrains, le village olympique et le centre de presse, radio et TV, l'aire olympique couvre 2,8 millions de mètres carrés. Malgré son étendue, pourtant, elle dégagera la gaieté, l'élégance et la sérénité. Ces Jeux, en effet, seront aussi amicaux et gais, imprégnés d'esprit et de culture. C'est la logique même du sport, coïncidant avec celle de Munich, ville des arts et de la joie de vivre.

Ce seront des «jeux simples», autant que ceci paraît encore possible, vu le nombre record escompté en participants, visiteurs et journalistes. On attend de 7 à 8 mille participants ainsi que 2000 entraîneurs et officiels, environ 4000 journalistes et, pour chacun des jours allant du 26 août au 9 septembre, environ 90 000 visiteurs. Cela pose dans une très grande ville des problèmes de trafic supplémentaires et urgents. On travaille depuis longtemps déjà, sans relâche, à les résoudre; la construction de nouveaux moyens de transport est déjà très avancée. Les seules voies express permettront d'amener au terrain olympique, tous les jours, 64 000 personnes, en un trajet de cinq minutes à partir du centre urbain. Sur le terrain lui-même, comprenant le stade, le hall des sports, la piscine couverte, le hall inter-disciplines et le vélodrome, toute distance peut se couvrir à pied en quelques minutes. La circulation — et tout le reste — sera au point en 1972. Mais à Munich l'on se demande actuellement s'il n'y a pas une perfection qui serait inapparente, ou qui semblerait même improvisée.

«Scala international»
Francfort/Main

Le CIO s'est engagé dans la voie d'une révision de ses règlements anciens

La soixante-huitième session du Comité international olympique s'est achevée dernièrement à Varsovie. Le président de cet organisme, M. Avery Brundage, devait en dresser le bilan lors d'une conférence de presse.

La principale question examinée lors de la dernière journée a été celle du ski alpin. Comme nous le laissons entendre, la décision finale a été renvoyée à une date ultérieure, vraisemblablement à la réunion d'Amsterdam en 1970. Mais une tendance s'est déjà nettement manifestée au sein du CIO en faveur de l'acceptation des nouvelles règles de la Fédération internationale de ski.

Un porte-parole du CIO devait, à cet égard, remarquer qu'à son avis, les paragraphes 8 et 9 du nouveau règlement de la FIS étaient conformes au principe olympique, sauf en ce qui concerne la possibilité pour un skieur disqualifié d'être à nouveau qualifié après un an de suspension. Les règlements olympiques prévoient, en effet, qu'un champion ayant perdu sa qualité d'amateur ne peut en aucun cas la retrouver. Une personnalité du CIO devait, au demeurant, nous confirmer que lorsque les nouvelles règles de la FIS seront précisées, le CIO sera vraisemblablement amené à suggérer à la Fédération quelques amendements.

Le fait le plus important reste que, lors de la session, aucune voix réclamant la suppression du ski alpin aux Jeux d'hiver ne s'est fait entendre comme on aurait pu le penser après le discours intransigeant sur l'amateurisme prononcé lors de la séance d'ouverture par M. Avery Brundage. Au contraire, les explications présentées par M. Marc Hodler, président de la FIS, tant devant la commission exécutive que devant l'assemblée plénière, ont paru suffisamment convaincantes pour que le CIO, comme l'a souligné un porte-parole, fasse sienne la thèse essentielle de la FIS.

Ce qu'il interdira, a-t-il en effet déclaré, c'est que les compétiteurs puissent recevoir des sommes d'argent directement d'un groupement ou d'une firme quelconque. Rien ne peut leur être donné, sinon par la Fédération nationale ou le Comité olympique national. M. Hodler a précisé que la FIS demanderait à chaque fédération de choisir une marque de skis pour toute une équipe pour une épreuve donnée, les cas particuliers étant tranchés par la Fédération nationale.

Ainsi va-t-il être mis fin à une situation qui permettait toutes les hypocrisies et tous les abus. Il est inévitable, étant donné le niveau atteint aujourd'hui par le sport de compétition et l'entraînement exceptionnel qu'il réclame, que les champions reçoivent une aide matérielle; ce qui importait, pour éviter tout excès, c'est que cette aide soit distribuée sous la responsabilité et le contrôle des fédérations. C'est, au demeurant, le seul moyen de sauvegarder le caractère démocratique du sport de compétition.

La session de Varsovie aura donc été marquée par un grand succès de M. Marc Hodler. Il convient cependant d'ajouter que M. Brundage a cette fois montré que, quelle que soit la puissance de sa personnalité et de son caractère, il savait démocratiquement accepter les vues de la majorité. Le communiqué publié a, en effet, été adopté à l'unanimité, et a été lu en séance par le président Brundage lui-même.

Le comte Jean de Beaumont, président du comité olympique français, a présenté deux propositions qui ont toutes deux été rejetées. La première suggérait qu'entre en fonctions un vice-président du CIO par continent. La seconde, dont le caractère révolutionnaire dans cette assemblée n'échappera à personne,

proposait que les membres du CIO âgés de plus de 80 ans et qui ne sont pas présidents de commission devaient donner leur démission. Quant à M. Alexander, du Kenya, il a proposé que les remplacements au sein du CIO s'effectuent par région. Cette suggestion ne fut pas retenue. Comme l'a dit avec humour lord Killanin, vice-président du CIO: «Je m'en réjouis personnellement, car en tant qu'Irlandais il ne m'aurait pas été très agréable de penser qu'un jour un Anglais puisse me succéder.»

Enfin, quatre nouveaux membres du CIO ont été acceptés: MM. Gross, de Nouvelle-Zélande; Gafner, de Suisse; Guirrandou d'Diaye, de Côte-d'Ivoire, et de Leone, du Panama. Le CIO compte ainsi désormais soixante-dix-sept membres, non compris les membres honoraires.

(Comme le note avec raison notre correspondant particulier, le ralliement de M. Avery Brundage à l'opinion de la majorité est estimable. Il n'en reste pas moins que l'avis favorable donné par le Comité international olympique à la Fédération internationale de ski constitue pour le président du CIO une défaite personnelle. M. Brundage a toujours affirmé avec force, en effet, son hostilité envers le ski alpin, dont le caractère lui est depuis longtemps apparu «trop commercial et publicitaire». A propos de nouvelles dispositions de la FIS, pratiquement adoptées à Varsovie, M. Brundage déclarait le mois dernier à Chicago [«le Monde» du 27 mai]: «Elles peuvent mettre en danger l'avenir des Jeux olympiques d'hiver, et notamment ceux de Sapporo. Cet état de choses est définitivement contraire aux règlements olympiques, et tous les participants aux Jeux de 1972 devront s'y présenter en respectant ces règlements.» Le ralliement de M. Brundage apparaît donc, à la lumière d'une première analyse, à la fois raisonnable et déroutant.)

Le communiqué du CIO

Sur le problème du ski alpin, le Comité international olympique a publié le communiqué suivant:
«Le CIO se félicite des mesures prises par la FIS lors de son récent congrès de Barcelone en vue de contrôler la qualification pour les Jeux olympiques.

Le président Hodler, de la FIS, a présenté les articles 8 et 9 des règlements de la FIS, qui autorisent chaque fédération nationale de ski à établir son propre règlement. Les règles de la FIS doivent prévoir que les règles olympiques seront respectées au cours des Jeux olympiques.

Le président Hodler a de plus informé la commission exécutive du CIO que la décision sur le choix du modèle et de la marque des skis utilisés par tous les concurrents et toute publicité y afférente sera exclusivement pris par les fédérations de ski. Ceci évitera que les fabricants traitent avec les concurrents et empêchera tout abus.

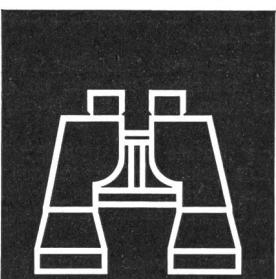
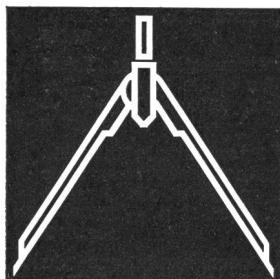
Tous les concurrents devront être en possession d'une licence délivrée par leur fédération nationale de ski. L'ensemble des règlements de la FIS régissant l'émission des licences par les fédérations nationales de ski ainsi qu'un modèle de contrat entre les fédérations nationales et les fabricants seront communiqués sous peu.

En vertu de ce qui précède, aucune action ne sera entreprise pour l'instant quant aux médailles ou toute autre question en suspens.»

«Le Monde», Bernard Margueritte

Ici aussi:

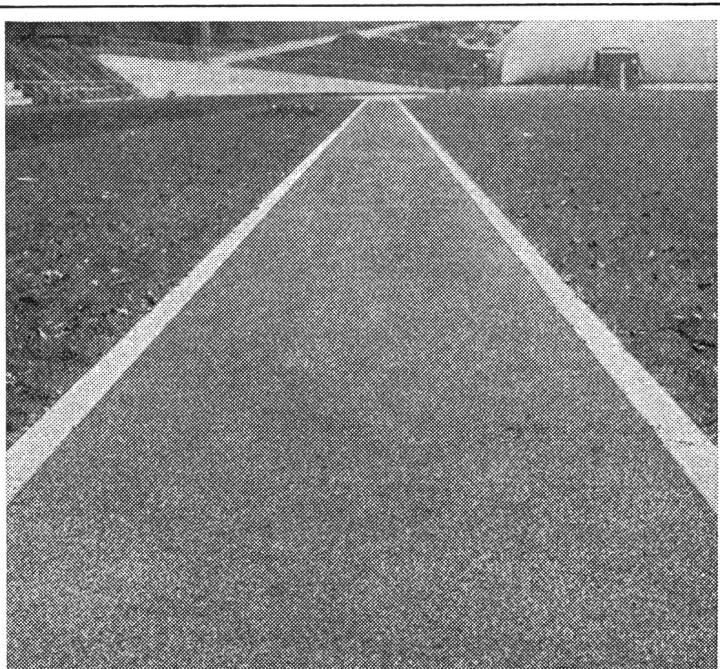
Compas Kern: Jumelles Kern:
davantage davantage de joie
de plaisir au travail aux loisirs



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau

Tartan®

le revêtement fair play pour tous les temps de la 3M



Piste de départ en 'Tartan 3M dans le stade sportif Au à Baden AG

'Tartan' est fair play, et les revêtements 'Tartan' offrent des conditions égales à tous les sauteurs et coureurs: plus de pistes desséchées, ni détrempées ou instables. 'Tartan' est antidérapant et résistant à l'usure, élastique, et inaltérable entre moins 30° C et 50° C. 'Tartan' est insensible aux crampons et aux spikes. Et en outre, son entretien est réduit au minimum: une raison de plus pour laquelle 'Tartan' est idéal.

Maisons agréées pour la pose:
Hans Bracher, construction de terrains de sport,
Berne. Autres adresses sur simple demande.

Tartan® - fair play

3M

MINNESOTA MINING PRODUCTS SA

Minnesota Mining Products AG, Räffelstrasse 25, 8045 Zürich

Clichés moser+co

Bienne
Rue du Faucon 21

Clichés Photos
Retouches
Dessins

mc